



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19h10'.

45 membres sont présents :MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, MM. AYDOGDU Mehmet, PETERS Michel, Mmes FRISEE Nathalie, BLAVIER Géraldine, MM. HEDEBOUW Raoul, FAWAY Michel, SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mmes NEUPREZ Audrey, SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul, FERRARA Francesco et DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint, M. DACOS Michel, Commissaire – Dirigeant au Service de la signalisation.

4 membres sont absents :M. EMONTS Claude, Mmes DE KEYSER Véronique, DELVAUX Anne, dont un est excusé, à savoir M. GODEAUX Jean-Géry,

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT intitulée « Débordement citoyen et sécurisation préventive » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE et de M. Fabrice DREZE intitulée « Evènements autorisés sur l'esplanade Saint-Léonard et de façon globale, sentiment d'insécurité sur et aux abords de la place » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ intitulée « Quel avenir pour les SACS (sanctions administratives communales) à Liège » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE et de M. Sébastien BOVY intitulée « l'enseignement à domicile » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE intitulée « La semaine sans pesticide - initiatives de la Ville » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. Jean-Paul BONJEAN intitulée « Revalorisation de la place Xavier Neujean » à laquelle répond M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY intitulée « Attribution des places dans les crèches à Liège » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. François FERRARA intitulée « Pour des navettes de bus électriques en boucle dans le quartier Sainte-Marguerite » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW intitulée « Pour un égal accès aux panneaux d'affichage électoral pour toutes les formations démocratiques » à laquelle répond M. Le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE, MM. Michel PETERS, Louis MARAITE intitulée « Commémoration du début de la première guerre mondiale à Liège » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Approuve le texte de la convention à intervenir entre la Zone de police et « L'UNIVERSITE DE LIEGE » (Service de Psychologie Sociale des Groupes et des Organisations) ayant pour objet l'étude des processus de flexibilisation des organisations publiques ainsi que l'analyse de leurs effets pour dégager des modèles généraux de transformation organisationnelle.

3.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité relative à l'acquisition de 3 scanners pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

4.

Passé un marché de travaux par voie d'adjudication ouverte en vue de la construction d'un commissariat dans le quartier des Guillemins, à l'angle de la rue Varin et de la rue Lesoinne – adopte le cahier spécial des charges – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

5.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir 100 tenues de maintien de l'ordre pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

6.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité en vue de remplacer les appareils de cuisson du Mess de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

7.

Décide d'acquérir, par le biais du marché public de la Police fédérale ayant pour objet l'acquisition de véhicules de police et anonymes au profit de la police intégrée et des écoles de police et se terminant le 15 octobre 2014, d'1 moto type police pour la Zone de police.

8.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'entretien de la climatisation de l'Hôtel de police pour une durée de 4 ans – adopte le cahier spécial des charges.

9.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité en vue du raccordement de deux liaisons physiques (3 X 2Mbps + 2 X 2 Mbps) afin de relier de manière satisfaisante le site central de l'Hôtel de Police aux services du CIC ASTRID, situés rue Saint-Léonard, 47 à 4000 LIEGE pour une durée de 4 ans – adopte le cahier spécial des charges.

10.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité en vue d'acquiescer deux logiciels d'analyse de données téléphoniques, de la formation des utilisateurs à ceux-ci et de conclure un contrat de maintenance pendant une durée de 3 ans – adopte le cahier spécial des charges.

11.

Approuve le texte de la convention relative à la maintenance du logiciel radar de la Zone de police pour les années 2015, 2016 et 2017.

12.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 2 pour les Inspecteurs Principaux – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Principal – fixe le choix du mode de sélection.

13.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs Opérationnels dont 2 emplois seront réservés – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel – fixe le choix du mode de sélection.

14.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 5 pour les Inspecteurs de Quartier dont 1 emploi sera réservé – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier - fixation du mode de sélection.

15.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue Denis Lecoq :
interdiction d'accès au pont enjambant l'Ourthe aux conducteurs de véhicules ayant, chargement compris, une largeur supérieure à 2 mètres par signal routier C27 et une hauteur supérieure à 3,3 mètres par signal routier C29.

SEANCE DU 31 MARS 2014

2. place Delcour :
 - suppression des 3 emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées existants à l'opposé des immeubles n^{os} 5-6-7
 - création de 3 emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n^{os} 5-6-7.
3. rue de l'Avenir :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°16, sur une distance de 6 mètres.
4. rue Sainte-Marguerite :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°372, sur une distance de 6 mètres.
5. rue Aux Frênes :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°19, sur une distance de 6 mètres.
6. rue Lohest :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°29 sur une distance de 6 mètres.

16.

Adopte la convention à établir avec l'A.S.B.L. «LE FESTIVAL DU FILM POLICIER», dont le siège social est établi à 1400 NIVELLES, avenue du Monde, 49 bte 1, relative à l'organisation de la manifestation «LE FESTIVAL DU FILM POLICIER » du 24 au 27 avril 2014 - exonère de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation.

17.

Décide d'approuver le projet de Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 de la Ville, à présenter au Service public Fédéral Intérieur.

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

18.

Décide d'approuver le rapport financier relatif à l'exercice 2013, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

102.

Octroi une provision de trésorerie au Service du Protocole, destinée à couvrir les dépenses liées à l'organisation par la Ville, de réceptions, réunions ou toutes autres manifestations programmées dans l'urgence ou en dehors des heures d'ouverture de l'Administration communale.

M. l'Echevin FIRKET

19.

Décide de souscrire au capital C de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège (en abrégé « A.I.D.E. ») en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de l'Impasse de Vottem, conformément au contrat d'égouttage - Libération annuelle à concurrence d'un vingtième par an - prélèvement sur le fonds de réserves ordinaires du montant de la libération afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

20.

Approuve le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « LIEGE GESTION CENTRE VILLE ».

21.

Approuve le texte de l'avenant n° 9 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS ».

22.

Approuve le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « IMAGE, SON ET ANIMATION ».

23.

Approuve le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « LES MUSEES DE LIEGE ».

24.

Approuve le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « BRESSOUX SPORT CULTURE » devenue ASBL « CENTRE SPORTIF LOCAL (CSL) ».

25.

Approuve le texte de l'avenant n° 9 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « SPORTS ET LOISIRS ».

26.

Approuve le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ».

27.

Approuve le texte de l'avenant n° 3 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « VOYAGES, ANIMATIONS ET VIE SOCIALE ».

28.

Approuve le texte de l'avenant n° 12 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS » devenue « LIEGE SPORT ».

29.

Emet un avis sur :

1. la demande de reconnaissance légale auprès de la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé pour la paroisse protestante évangélique portant dénomination de la « Concertation des Églises Indépendantes »
2. le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Famille
3. le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
 2. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
 3. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
 4. du Conseil d'administration de l'église protestante Lambert-le-Bègue
 5. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 6. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
 7. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
 8. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
 9. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
 10. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
 11. de la Fabrique d'église Saint-Remi
4. la 1ère modification budgétaire 2013
 1. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 2. de la Fabrique d'église Vierge des Pauvres

SEANCE DU 31 MARS 2014

3. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
 4. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
 6. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 7. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 8. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
 9. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste de l'Académie
 10. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
 11. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 12. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
5. la 2ème modification budgétaire 2013
1. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
6. le budget afférent à l'exercice 2013
1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix

30.

Décide de passer un marché de services structuré en deux tranches pour une mission d'études en vue de la restauration de la statue d'André Dumont, sise place du XX Août à 4000 LIEGE, et du suivi du chantier entrepris après celle-ci - décide d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, établi en vue de l'exécution du marché.

31.

Décide :

- de retirer ses décisions précédentes relatives à des demandes de garanties bancaires à Dexia Banque concernant la concession particulière à la Ville de Liège de biens appartenant à la Région wallonne sis le long de la Meuse au droit des halles des foires de Coronmeuse ;
- de demander la garantie bancaire indexée appelable à première demande à Belfius Banque pour une infrastructure de tourisme fluvial au lieu-dit «Coronmeuse» au terme du texte et des conditions ci-après ;
- d'approuver le texte de la garantie bancaire et les conditions générales de Belfius Banque.

32.

Décide :

- de retirer ses décisions précédentes relatives à des demandes de garanties bancaires à Dexia Banque concernant la concession particulière à la Ville de Liège de biens appartenant à la Région wallonne sis le long de la Meuse et de la dérivation de la Meuse au lieu-dit «La Boverie» ;
- de demander la garantie bancaire indexée appelable à première demande à Belfius Banque pour une infrastructure de tourisme fluvial au lieu-dit «La Boverie» au terme du texte et des conditions ci-après ;

SEANCE DU 31 MARS 2014

- d'approuver le texte de la garantie bancaire et les conditions générales de Belfius Banque.

33.

Retire sa décision adoptant l'avenant à la convention d'octroi du subside provincial au profit de l'ASBL « GOLF CLUB DE LIEGE - BERNALMONT », sis rue Bernalmont, 2, 4000 LIEGE – adopte le nouvel avenant à la convention d'octroi de subside provincial au profit de la dite ASBL.

34.

Décide:

- d'adopter le texte de la convention de bail commercial relatif à la location des immeubles propriétés de la Régie foncière de la Ville de Liège dans le cadre de l'opération Créashop ;
- de charger le Collège communal de fixer les montants des loyers ;
- de déléguer au Collège communal le soin de signer les baux au nom de l'administration.

35.

Décide:

- d'approuver le texte de la convention à conclure avec l'ASBL « JOB'IN » ;
- de charger le Collège communal de fixer les montants des loyers;
- de déléguer au Collège communal le soin de signer les conventions au nom de l'administration.

Addendum 35 bis

Propose une motion relative à la réforme des allocations d'insertion et ses conséquences pour Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de MM. Raoul HEDEBOUW, Guy KRETTELS, François SCHREUER, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 35 ter

Propose une motion concernant la réforme des allocations d'insertion et leurs conséquences.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Jean-Paul BONJEAN, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 35 quater

Propose d'adopter un amendement au règlement relatif à la redevance portant sur le plan de stationnement en vue d'octroyer une carte de stationnement annuelle aux travailleurs de l'aide et des soins à domicile ainsi qu'aux aides ménagères travaillant dans le cadre des titres-services.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Mme l'Echevin YERNA

36.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée pour la demande d'ouverture de voirie dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n°79404 relative à un terrain situé rue du Grand-Thier - accord sur la création d'une voirie d'accès depuis la rue du Grand-Thier pour assurer la desserte de l'ensemble immobilier.

37.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée pour la modification de voirie dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n° 80639 relative à un bien sis rue Jaspar, rue Jonfosse, et rue Lambert-le-Bègue - accord sur la modification des voiries de ces rues pour l'aménagement provisoire d'une place.

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 6 voix contre et 14 abstentions.

38.

Demande de modification de la voirie entre la rue Saint-Pierre et la rue de Bruxelles - plan de mars 2014 figurant cette modification.

39.

Elabore un projet de plan d'alignement de la rue Saint-Pierre.

40.

Décide de modifier les articles 1, 3 et 5 du règlement du 24 juin 2013 concernant l'octroi d'une prime communale en cas de rénovation d'un logement pour le remplacement de vitrage peu performant par du vitrage à haut rendement et/ou l'isolation thermique du toit et des combles.

41.

Décide de passer le marché de travaux pour les travaux de construction de 6 logements très basse énergie avec démolition préalable sis rue Pied-du-Thier-à-Liège, 15, 17, 19 à 4000 LIEGE par adjudication ouverte – approuve le cahier des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

M. l'Echevin HUPKENS

42.

Passé un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une peinture sur toile de Robert BRANDY, destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège adoption du texte de la convention à conclure avec l' A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE».

43.

Passé un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une sculpture de Lloyd DOS SANTOS DIAS intitulée «Afrique» destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège – adoption du texte de la convention à conclure avec l' A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE».

44.

Décide :

- d'accepter le don de M. Maurice FRYDMAN, de trois œuvres ayant figuré dans l'exposition intitulée «Tensions - Torsions» qui lui a été consacrée dans la Salle Saint-Georges du 17 janvier au 23 février 2014, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

45.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Denise DOUNAN à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège et des Départements d'Archéologie et des Arts Décoratifs du Grand Curtius;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

46.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHENEE» pour l'année 2014.

SEANCE DU 31 MARS 2014

47.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «TRESOR SAINT - LAMBERT» de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

48.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une lampe destinée aux musées communaux.

49.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture de onze lampes destinées aux musées communaux.

50.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'ASBL «LES MUSEES DE LIEGE», relative à l'organisation des expositions dans les musées communaux, c'est à dire le Grand Curtius (Quai de Maastricht 13 à 4000 LIEGE), le Musée des Beaux-Arts de Liège (en Féronstrée 86 à 4000 LIEGE) et le Musée d'Ansembourg (En Féronstrée 114 à 4000 LIEGE) pour l'année 2014;
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L. relative à l'organisation des expositions dans les musées communaux durant l'année 2014.

51.

Adopte le texte de la convention relative au Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés à passer avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et le Service Public de Wallonie.

52.

Approuve le lancement d'un appel à projets d'actions dans le domaine de la solidarité et la coopération avec les pays en développement pour soutenir des Micro-projets d'aide au développement pour l'année 2014 - adopte des modalités d'organisation et du règlement de l'appel aux projets - approuve la participation financière de la Ville.

53.

Approuve le lancement d'un appel aux projets d'actions dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances pour l'année 2014 - adoption des modalités d'organisation et le règlement de l'appel aux projets - approbation de la participation financière de la Ville à charge du budget 2014.

Addendum 53 bis

Proposition de développement d'une politique communale de l'architecture.
Reconnaissance de la création contemporaine en architecture comme un facteur de développement urbain.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

M. l'Echevin SCHROYEN

54.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de 17 conteneurs en acier d'une contenance de 10 à 30 m³ nécessaires au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges.

55.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement des abords de sites de bulles à verre aériennes sur le territoire de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges.

56.

Décide de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une arroseuse compacte, d'une laveuse compacte et de deux balayeuses compactes nécessaires au service de la Propreté publique, en trois lots – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

57.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. "SINGULIER PLURIEL", relative à l'organisation du Salon "Autonomies" aux Halles des Foires de Liège du 24 au 26 avril 2014.

M. l'Echevin STASSART

58.

Décide de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires dans différents médias de la presse écrite et radiophonique et sur internet (dans les journaux « La Libre Belgique », « La Dernière Heure/Les Sports » et « Courrier international » (édition belge), sur les ondes de « DH Radio » et sur les sites internet « lalibre.be », « dh.be », « essentielle.be » et « cinebel.be »), pour le compte du Département de l'Instruction publique (prenant fin le 31.12.2017) – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 37 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

59.

Décide de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires, sur diverses stations radiophoniques (BEL RTL, NOSTALGIE, CONTACT et MAXIMUM), pour le compte du Département de l'Instruction publique (prenant fin le 31.12.2017) – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 37 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

60.

Décide de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires sur diverses stations radiophoniques (RTBF, VivaCité, la Première, Classic 21, Pure Fm, Musiq 3 et NRJ) pour le compte du Département de l'Instruction publique (prenant fin le 31.12.2016) – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 37 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

61.

Décide de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de mobilier scolaire et de bureau, par procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne destiné au Département de l'Instruction publique et dont la nature est spécifiée au cahier spécial des charges, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative et d'attribution.

62.

Décide de fixer la composition du Conseil social de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

63.

Approuve le procès verbal de la Commission communale de l'Accueil de l'Enfant en sa séance du 7 octobre 2013.

64.

Approuve le procès verbal de la Commission communale de l'Accueil de l'Enfant en sa séance du 4 décembre 2013.

M. l'Echevin LEONARD

65.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis en aluminium (en 2 tranches) à l'école ICADI du complexe « Pouplin-Jonfosse », rue Jonfosse 76-78 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges – sollicite des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

66.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la conclusion de contrats d'entretien de certains groupes électrogènes de la Ville de Liège - adopte le cahier spécial des charges.

67.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation des équipements de la chaufferie au Centre Sportif « Argilières – Combattants », rue des Argilières, 77 à 4020 LIEGE (Jupille) - adopte le cahier spécial des charges.

68.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des équipements de lutte contre l'incendie (dévidoirs et tuyauteries) à la crèche du complexe Franchimontois, rue des Franchimontois 15, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

69.

Décide de faire exécuter les travaux de câblage informatique ainsi que le remplacement d'appareils d'éclairage aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étage à l'Ilot Saint-Georges, quai de la Batte, 10 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" (lot n° 6) relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

70.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée pour la fourniture de diverses machines pour les Régies Peinture, Menuiserie et Dépannages.

71.

Décide d'approuver les prestations supplémentaires de muséographie et intégration de travaux externes et préparatoires au cahier spécial des charges régissant le marché de service d'une mission complète d'étude pour la rénovation et l'extension du « Trink Hall » dans le site du Parc d'Avroy, 4000 LIEGE - approuve la modification de l'article 15 du cahier spécial des charges.

72.

Décide d'exécuter les travaux de renouvellement du sol et de désamiantage au Complexe Croix-de-Guerre, rue des-Croix-de-Guerre, 2-4 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

73.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité incendie et rénovation du Théâtre Arlequin du complexe " RUTXHIEL ", rue Rutxhiel, 3 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

AJOURNE

74.

Décide de procéder par voie d'adjudication ouverte pour la passation d'un accord-cadre conjoint entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) à conclure avec un seul adjudicataire par lot, d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre pour la réalisation de travaux d'électricité, de data et de mise en conformité électrique à effectuer dans des Bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges – arrête le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) portant sur lesdits travaux.

AJOURNE

75.

Passé un accord-cadre de services concernant la mise sur plan du réseau gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires en adjudication ouverte à conclure avec un seul adjudicataire où tous les termes de l'accord sont fixés dans le cahier spécial des charges – adopte le cahier spécial des charges - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

AJOURNE

76.

Adopte le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LIEGE SPORTS » relative à la mise à disposition précaire de locaux sis rue des Mineurs , 17 à 4000 LIEGE.

77.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, rue Jules Boursier (4020 LIEGE).

78.

Adopte le texte de la convention à conclure relative à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles dans le cadre de l'exécution de travaux conjoints d'aménagement de la rue Saint Léonard à 4000 LIEGE.

79.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés dans le cadre du marché « stock » pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature, dans le cadre au cours du chantier de remplacement de trappillons dans la rue Nicolas Goblet (4000 LIEGE).

80.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux d'enduisage et entretien de pavage rue Gaillarmont à 4032 CHENEE.

81.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue Maurice Destenay (4000 LIEGE).

82.

Décide d'approuver la justification de l'interruption du chantier d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Saint-Léonard, Outremeuse et Bressoux. – Lot n°1: aménagement de voiries – approuve les travaux supplémentaires exécutés au cours dudit chantier.

83.

Décide de confier à l'intercommunale TECTEO - RESA, les travaux de remplacement du réseau d'éclairage public aux abords de la place Saint-Paul (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à ladite intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

84.

Décide de confier à l'intercommunale TECTEO - RESA, les travaux de remplacement de poutrelles vétustes dans les rues de Herstal, Coupée, A. Tilkin et des Vignes (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

85.

Décide d'exécuter les travaux de remplacement d'une canalisation d'égouttage, rue Devant l'Aîte (4031 ANGLEUR), dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

86.

Décide de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, les travaux de remise en état du réseau d'éclairage public rues de l'Hippodrome, de Trazegnies, de l'Avouerie [4000 LIEGE] et à hauteur du passage sous voies situé à hauteur du pont des Modeleurs et les travaux de sécurisation de deux passages sous voies rue de l'Hippodrome et à hauteur du pont des Modeleurs (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs - sollicitation de subside du Fonds Régional pour les Investissements Communaux 2013- 2016.

87.

Décide d'arrêter le texte de la convention à conclure avec la S.A. « FEDIMMO » chaussée de Wavre 1945 à 1160 BRUXELLES, relative à la concession du sous-sol d'une partie du domaine public et ayant pour objet l'implantation d'une conduite de refoulement des eaux d'infiltration de la Tour des finances avec un rejet en Meuse.

88.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour l'acquisition d'épanduses à sel et d'une lame de déneigement destinées au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

89.

Décide de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la fourniture de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux à conclure avec un seul adjudicataire où tous les termes de l'accord sont fixés dans le cahier spécial des charges – adopte le cahier spécial des charges prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2016 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

AJOURNE

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

90.

Décide de fixer les tarifs pour les terrains ou les loges de columbarium destinés à des concessions de sépulture.

91.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un chargeur sur pneus avec accessoires destiné au service des cimetières - adopte le cahier spécial des charges.

92.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture et la pose de panneaux signalétiques et de bancs au cimetière de Sainte-Walburge – adopte le cahier spécial des charges.

93.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux d'aménagement du cimetière paysager de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

94.

Décide d'exécuter les travaux de rénovation des allées au cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries, à effectuer dans les bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

95.

Décide d'exécuter les travaux de rénovation des allées au cimetière de Sainte-Walburge, boulevard Fosse Crahay, 69 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries, à effectuer dans des bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

96.

Décide d'exécuter les travaux d'aménagement de la parcelle cavurnes au cimetière de Robermont rue de Herve, 46 à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

97.

Décide d'exécuter les travaux d'aménagement des parcelles au cimetière d'Angleur, rue de la Belle Jardinière à 4031 ANGLEUR, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

98.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un mini-chargeur électrique destiné à la brigade des jardiniers du service des Cimetières – adopte le cahier spécial des charges.

SEANCE DU 31 MARS 2014

M. l'Echevin CHAMAS

99.

Adhère à la charte « Commune Jeunes Admis » impulsée par l'A.S.B.L.
« FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES EN BELGIQUE FRANCOPHONE ».

La séance est levée à 21h35'.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER.